



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16)

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** ¹Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 450'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16).
²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.
- Art. 2 :** ¹La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 2170 Collèges » et amortie conformément à la loi au taux de 4.4%.
²Les dépenses en lien avec l'installation des panneaux solaires, d'un montant de CHF 47'000.-, seront compensées par un prélèvement au compte du bilan « 2910871 Fonds à vocation énergétique ».
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

A. Hessler-Wyser

J. Fehlbaum